

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(18\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 19 février 1877](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 19 février 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (18)

Collation 4 p. (227r, 228r, 229v, 230r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 19 février 1877, Équipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 23/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49226>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familiestère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [19 février 1877](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destination Amiens (Somme)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Sur une proposition de transaction avec Esther Lemaire à hauteur de 525 000 F plus les intérêts.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Guise le 19 février 1877. 227

Cher Monsieur Delpech,

Par votre lettre du 17^o, vous m'avez chargé d'une mission délicate, celle de faire le compte des intérêts dus à M^o Gadin dans l'hypothèse d'une transaction à 500,000^{fr} de principal.

Cette opération est d'autant plus épineuse que M^o Gadin n'a jamais cessé d'élever les prétentions les plus exagérées sur l'impartance des droits qu'elle prétend exercer, et que d'un autre côté j'ai été sacrifié autant qu'il était possible en l'état par la liquidation partielle au laquelle je dois pourtant réclamer mes droits.

En consentant l'ap^o de 500,000^{fr} de principal et en laissant le reste au règlement de la liquidation à faire conformément aux jugements et arrêts précédents, on laissait M^o Gadin tranquille sur le terrain de ses prétentions et il me semblait dès lors possible de la voir accepter l'efficace intervention de Monsieur le Premier Président.

S'il s'agit au contraire d'un règlement définitif, auquel ma note j'aspire pour ma part, je vois les prétentions des parties se heurter

les uns contre les autres et rendre la conclusion difficile sans une décision de justice. Il est donc été fort préférable, existant moi, de commencer par fonder l'accord sur le principal de la transaction d'une façon définitive.

Si c'est M^o Gadin qui demande le compte d'intérêts, c'est qu'elle espère me voir oublier que la liquidation partielle lui a fait un avantage. D'environ 280 000^{fr}, le notaire le sait trop bien pour ne pas éveiller son attention. La - de -

Néanmoins, pas de mal que si M^o Gadin cessait par un heureux revirement d'être animée de la passion de la procédure, elle mit trouver adjuvant l'offre de 37.000 francs, puisque elle-même, dans son inventaire de 1867 à la page 99, évaluait les valeurs liquides à francs - - - - - 1.000.000
et le reste des immeubles à - - - - - 1.000.000
soit, pour le total de la Communauté, 2.000.000

Assurément, alors comme aujourd'hui elle ne cherchait pas à amoindrir le chiffre de ses prétentions, et pourtant elle ne les chiffrait qu'à fr. 1.000.000 pour la part qu'elle attendait de la liquidation.

Il me semble donc, cher Monsieur, que

vous pourriez rappeler cela aux représentations
de M^{ad} Zeller. Je n'ai été appelé à discuter
avec eux, je ne vois pas ce qu'on peut y
répondre pour rejeter mon offre.

Si ce n'est pas M^{ad} Lavin qui fait la
demande d'un compte d'intérêt, je crois donc
que ce serait aller au devant de difficultés
insurmontables à une entrée et compliquer la
transaction, que d'ouvrir ce compte.

Le chiffre de 15,000 francs accepté, je resterais
obligé à M^{ad} Zeller de M^{ad} Lavin sans la mesure
et la proposition de capitaux que je lui ai offert,
des droits réservés comme les miens.

Une autre transaction pourrait ensuite
intervenir pour le restant ou règlement des
intérêts des parties et, en ce qui me concerne,
je serais heureux de s'interposer de Monsieur
le Président s'il voudrait consentir à nous
la continuer.

Quoiqu'il en soit, je fais le travail
que vous me demandez, mais c'est parce
que je vois qu'il nécessite une certaine
étude, et qu'il voit demander un peu de
temps, même que je me décide à vous
envoyer ces réflexions.

Ne faut chercher la proposition des

immuables de 1863 ayant produit des loyers :
il faut faire le compte de ces loyers jusqu'à
ce jour et déterminer la part appartenant
aux immeubles de 1862. Tout cela réclame
un peu de temps et peut-être, malgré le
soin que j'y mettrai, Mad^e Gadin trouve-
ra-t-elle à critiquer le compte ?

Veuillez agréer, cher Monsieur,
l'assurance de mes meilleurs sentiments

Godin